



TITRE ANNUEL DE TRANSPORTS SCOLAIRES JUNIOR 1

Formulaire de demande

REIMSMETROPOLE

Formulaire à compléter en lettres majuscules et à retourner à l'Hôtel de la Communauté - Service Transports en Commun - 3, rue Eugène Desteuque - 51100 REIMS
Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, St-Brice-Coucelles, Tinqueux.

Élève (écrire en majuscule)

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : F M Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal :

Ville : _____

Représentant légal de l'élève (écrire en majuscule)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal :

Ville : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

E-mail : _____

Établissement fréquenté à la rentrée 2007/2008

Nom du collège : _____

Classe : 6^{ème} Classe à horaires aménagés
 5^{ème} Primo arrivant
 4^{ème} SEGPA
 3^{ème} Autre classe : _____

Nom du lycée : _____

Classe : 2nd CAP
 1^{ère} BEP
 T BAC PRO
 Autre classe : _____

Nom du CFA : _____

Classe : CPA BAC PRO BEP
 BP BTS CAP
 Autre classe : _____

Interne Interne externé Externe Demi pensionnaire

Pièces à fournir - Tout formulaire incomplet ne sera pas traité

1. Une photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois.
2. Une enveloppe libellée aux nom et adresse du représentant légal, affranchie au tarif en vigueur.

Date de la demande

Signature du représentant légal

Cadre réservé à l'administration

Dossier incomplet Motif : _____

A R F

D



TITRE ANNUEL DE TRANSPORTS SCOLAIRES JUNIOR 1

Formulaire de demande

REIMSMETROPOLE

Formulaire à compléter en lettres majuscules et à retourner à l'Hôtel de la Communauté - Service Transports en Commun - 3, rue Eugène Desteuque - 51100 REIMS
Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, St-Brice-Coucelles, Tinquieux.

Critères d'attribution du titre « Junior 1 »

Pour bénéficier du titre « Junior 1 », l'élève doit remplir les 3 conditions suivantes :

- 1- Résider dans l'une des 6 communes (Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles et Tinquieux) du Périmètre des Transports Urbains (P.T.U.) de Reims Métropole ;
- 2- Etre scolarisé dans un établissement secondaire lui-même situé dans le Périmètre des Transports Urbains (P.T.U.) de Reims Métropole et résider à plus de 5 km de cet établissement scolaire ;
- 3- Etre externe ou demi-pensionnaire ;

Cas particuliers :

- Les élèves des sections SEGPA ainsi que les élèves « Primo-arrivants », sans condition de distance.
- Les collégiens inscrits dans une classe à horaires aménagés, sous condition de distance.
- Les élèves de CFA, qui suivent un enseignement non rémunéré de niveau pré-bac, sous condition de distance.
- Les élèves des écoles primaires inscrits en classes de musique ou bilingues, sous condition de distance.

Cadre réservé aux familles :

Les informations contenues dans le présent formulaire ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion. Elles pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès dans les conditions prévues par la délibération n°90-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.)